Commune de COMPERTRIX 22 bis rue Jules Ferry 51510 COMPERTRIX

> Tél: 03.26.68.31.42 Fax: 03.26.68.98.15 mairie@compertrix.fr

Date de convocation :

14 juin 2023

Nombre de conseillers :

& En exercice:

13

➢ Présents :

11

& Votants:

13

13

> Dont procuration:

&Pour:

13

&Contre:

0

0

&Abstention:

Délibération n° D_2023_030

Objet:

Modification de la durée hebdomadaire de service pour un ATSEM. Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER.

ABSENTS: Laure PAROT, Cédric MATHIEU.

VOTE PAR PROCURATION:

- Laure PAROT ayant donné pouvoir à Pascale BOUSSARD
- Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'une ATSEM contractuelle pour l'école maternelle Jean ROSTAND emploi permanent à temps non complet.

En effet, ce poste a été ouvert pour une durée hebdomadaire de service de 35h00. L'agent dispose d'une annualisation de son temps de travail entre les heures sur le temps scolaire et les heures hors temps scolaire. La durée hebdomadaire de service effective est de 33h 36.

Après avoir entendu le Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

• de porter de 35h00 heures à 33,36 heures la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'un ATSEM.

Fait à COMPERTRIX, le 20 juin 2023 Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT,

Maire

Envoyé en préfecture le 23/06/2023 Recu en préfecture le 23/06/2023

Publiá la

ID : 051-215101494-20230620-D_2023_030-DE

Berger Levfault



Commune de COMPERTRIX 22 bis rue Jules Ferry 51510 COMPERTRIX

> Tél: 03.26.68.31.42 Fax: 03.26.68.98.15 mairie@compertrix.fr

<u>Date de convocation :</u> 14 juin 2023

Nombre de conseillers :

13

11

13

2

13

0

En exercice:

➢ Présents :

≫ Votants :

Dont procuration :

&Pour:

&Contre:

≫Abstention:

Délibération n° D_2023_031

Objet:

Modification de la durée hebdomadaire de service pour un adjoint technique au service périscolaire et entretien des bâtiments.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER,

ABSENTS: Laure PAROT, Cédric MATHIEU.

VOTE PAR PROCURATION: Pascale BOUSSARD

- Laure PAROT ayant donné pouvoir à Pascale BOUSSARD
- Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial embauché à l'école élémentaire et l'école maternelle à temps non complet.

En effet, ce poste a été ouvert pour une durée hebdomadaire de service de 06h00 comprise pour assurer le service de restauration scolaire.

L'agent assure tous les mardi 2 h de ménage dans les écoles. La durée hebdomadaire de service effective est désormais de 6h 00.

Après avoir entendu le Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

• de porter de 04h00 heures à 6 heures la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'un adjoint technique territorial agissant sur du temps de restauration scolaire et d'entretien.

Fait à COMPERTRIX, le 20 juin 2023

Extrait certifié conforme

M. Pascal LEFORT,

Maire

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID: 051-215101494-20230620-D_2023_031-DE

Commune de COMPERTRIX 22 bis rue Jules Ferry 51510 COMPERTRIX

> Tél: 03.26.68.31.42 Fax: 03.26.68.98.15 mairie@compertrix.fr

<u>Date de convocation :</u> 14 juin 2023

Nombre de conseillers :

Ten exercice: 13 Présents: 11 Votants: 13 Dont procuration: 2 Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n° D_2023_032

Objet:

Demande de contribution à la bibliothèque de l'école maternelle Jean ROSTAND Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER,

ABSENTS: Laure PAROT, Cédric MATHIEU.

VOTE PAR PROCURATION:

- Laure PAROT ayant donné pouvoir à Pascale BOUSSARD
- Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Vu la circulaire ministérielle DGESCO n°2019-0014 du 13 mars 2019,

Vu la demande formulée par la directrice de l'école maternelle Jean ROSTAND de participer à l'élaboration d'un fonds bibliothèque permettant aux enfants dès leur plus jeune âge de se familiariser avec le processus d'emprunt d'ouvrages à lire,

Vu les motivations indiquées dans la demande de subvention au titre du plan bibliothèque 2022-2023 permettant aux écoles de constituer un fond bibliothécaire avec financement par l'inspection d'académie de 1 500€.

Vu l'obligation faite à la commune, si elle y est favorable, de coparticiper à la hauteur de 10%,

Le Maire expose au conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de participer au fonds bibliothécaire de l'école maternelle en proposant 150 €,
- Indique que les crédits sont prévus au budget.

Fait à COMPERTRIX, le 20 juin 2023

Extrait certifié conforme. M. Pascal LEFORT,/

Maire

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID: 051-215101494-20230620-D_2023_032-DE

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tel: 03.26.68.31.42 Fax: 03.26.68.98.15 mairie@compertrix.fr

Date de convocation:

14 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice:

Présents : 10

13

> Votants: 12

Dont procuration: 2

&Pour: 12

>Contre: 0

>Abstention: 0

Délibération n° D 2023 029

Objet:

Demande de subventions et dotations dans le cadre de la création d'un restaurant scolaire.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER,

ABSENTS: Laure PAROT, Cédric MATHIEU.

VOTE PAR PROCURATION:

- Laure PAROT ayant donné pouvoir à Pascale BOUSSARD
- Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Tommy ARCHIMBAUD étant lié professionnellement à l'un des partenaires ne prendra pas part au vote de cette délibération.

La commune de Compertrix a engagé depuis quelques mois le projet de création d'un restaurant scolaire pour les enfants des deux écoles afin d'être conforme aux normes en vigueur mais aussi de répondre à un besoin toujours plus important en matière d'accueil d'enfants à la cantine. Les conditions actuelles ne permettent plus de faire face aux besoins. Dans ces conditions en 2021, un programmiste a été recruté afin de définir l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation d'un projet concret et optimisé.

Ce bureau d'étude a permis établir un programme. Celui-ci présente l'opération et le recensement précis des besoins. Ce projet portera une attention particulière aux besoins économes en énergie et l'adaptation aux changements climatiques (végétalisation, économie d'eau). La sélection du futur site et les conditions de construction au regard de toutes les normes et contraintes en vigueur sont prises en compte. La surface attendue est d'environ 400 m². Les spécificités techniques et environnementales ont été consignées ainsi que les conditions d'exploitation et de maintenance. L'enveloppe financière des travaux est estimée à 1 065 000€ HT hors programmiste, ni maitre d'œuvre.

Le maître d'œuvre OMADA accompagné dans le cadre d'un groupement formé par différents bureaux d'études spécialisés, a présenté un avant-projet sommaire approuvé par le maître d'ouvrage en avril dernier. La phase d'avant-projet définitif est déjà très engagée et devrait être validée dans les semaines à venir.

L'enveloppe des travaux est confirmée et les coûts des études et diagnostic préalable ainsi que les honoraires sont estimés à 350 000€ HT. Soit un cout global du projet envisagé pour 1 414 285€ HT soit 1 697 142,00€ TTC.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

La date de lancement de l'appel d'offre est envisagée en

octobre 2023

La date prévisionnelle de démarrage de l'opération :

février 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération :

janvier 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 415 000€ HT
- approuve le plan de financement exposé ci -après,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL ainsi que des subventions auprès du Conseil départemental de la Marne, du conseil Régional Grand Est et dans le cadre du fonds Leader.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023 Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID: 051-215101494-20230620-D 2023 029-DE

Commune de COMPERTRIX 22 bis rue Jules Ferry 51510 COMPERTRIX

> Tél: 03.26.68.31.42 Fax: 03.26.68.98.15 mairie@compertrix.fr

Date de convocation:

14 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice:

13

& Présents:

11

≫ Votants:

13

> Dont procuration:

&Pour:

13

2

&Contre:

0

0

&Abstention:

Délibération n° D 2023 029

Objet: Demande de subventions et dotations

dans le cadre de la création d'un restaurant scolaire. Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS: Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER,

ABSENTS: Laure PAROT, Cédric MATHIEU.

VOTE PAR PROCURATION:

- Laure PAROT ayant donné pouvoir à Pascale BOUSSARD
- Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

Cout du projet

Estimation du coût du projet Hors Taxe	1 415 000,00 €
Travaux	1 065 000,00 €
Etudes préalables et honoraires	350 000,00 €

Financement par fonds publics	
DETR	500 000,00 €
DSIL	280 000,00 €
Département 20%	215 000,00 €
Région- soutien service de proximité	100 000,00 €
Leader plafonné à 30 000€	30 000,00 €
TOTAL	1 125 000,00 €
en pourcentage	79,51%

Autofinancement	290 000,00 €
Sur fonds propres	40 000,00 €
Par emprunt	250 000,00 €

Fait à COMPERTRIX, le 20 juin 2023

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT

Maire

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

ID: 051-215101494-20230620-D_2023_029-DE